



**FESTIVAL
D'ART URBAIN**
DU 23 MAI
AU 1ER JUIN 2025



APPEL A CANDIDATURES





L'insecte



**APPEL A
CANDIDATURES
MURS**

**CREATION D'UNE SERIE
DE FRESQUES URBAINES**

PRESENTATION DU PROJET

Le festival d'art urbain à Argelès-sur-Mer URB'ART a vu le jour en 2023. Depuis, près de 100 artistes sont venus exprimer leurs talents sur les façades argelésiennes, du mobilier urbain et des panneaux d'exposition. Ce sont 3 secteurs d'Argelès-sur-Mer qui sont colorés : VILLAGE/PLAGE/PORT.

Ces œuvres sont un marqueur de la politique culturelle de la ville en faveur des arts dans l'espace public et pour la reconnaissance du Street-Art comme moyen d'expression artistique à part entière.

URB'ART, c'est l'évènement qui réunit artistes, public, curieux, et passionnés autour de l'art urbain dans des moments de partage et de découvertes artistiques.

Pour cette 3ème édition 2025, la commune remet à disposition d'artistes les 8 façades du centre-ville de la 1ère édition. En parallèle, la Galerie Marianne (salle d'exposition communale) est réservée du 24/05 au 30/08/25 pour présenter les artistes du festival, une exposition « street art » viendra compléter ces présentations.

LES SUPPORTS

La ville d'Argelès-sur-Mer met à disposition 8 façades publiques allant de 25 à 60 m2 avec différentes caractéristiques techniques (dimensions, type de crépi, accès etc...). L'attribution du support sera faite par les organisateurs, les éléments techniques seront communiqués aux artistes sélectionnés courant mars 2025.

SELECTION ET CRITERES

La sélection des artistes sera faite courant janvier 2025. Les critères pris en compte lors de la sélection seront :

- Qualité, originalité, esthétisme
- Respect de la thématique principale
- Intégration dans le paysage

CALENDRIER

Date limite des dépôts de candidatures le 05/01/2025 à minuit. Les artistes sélectionnés seront annoncés le 10/02/2025.

La réalisation des fresques se fera à partir du vendredi 23/05 et jusqu'au dimanche 01/06/24. Un planning détaillé sera établi ultérieurement en concertation avec les artistes retenus en prenant en compte leurs contraintes techniques, le temps de réalisation et la programmation du festival.

CAHIER DES CHARGES

La ville d'Argelès-sur-Mer organise la réalisation de 8 fresques urbaines sur les façades de bâtiments publics dans le centre-ville de la commune.

Le thème retenu pour cette troisième édition d'URB'ART est « **Terre nourricière** », le projet Transition Alimentaire a pour but de fédérer autour de la prise en compte des enjeux environnementaux et de santé liés à l'agriculture et à l'alimentation.

Les artistes retenus devront proposer une œuvre en rapport avec cette thématique. S'ils le désirent, les artistes peuvent prendre contact avec les organisateurs du festival pour obtenir plus d'informations.

Nous demandons à ce que les œuvres réalisées soient adaptés à tous les publics, (pas d'apologie de la violence, de pornographie, ...).

Dans le cadre d'une collaboration avec L'IDEM (Ecole Supérieure des métiers créatifs et numérique), les artistes seront filmés pendant toute la durée du festival, ainsi qu'en interview individuelle, ces captations restent propriété de L'IDEM et sont diffusées par leurs soins et la ville d'Argelès-sur-Mer.

Est inclus dans la programmation du festival une soirée de présentation où la présence de tous les artistes est requise. Les artistes pourront organiser leur planning de travail en fonction pour être présent.



Sanckoblack



APPEL A CANDIDATURES MURS

CREATION D'UNE SERIE DE FRESQUES URBAINES

REMUNERATION

Chaque artiste recevra une rémunération forfaitaire de 1200 € par façade et 500 € de défraiement de matériel.
Le paiement sera réalisé via la plateforme Chorus par la ville après la réception de la fresque et de la facture.
Le paiement des artistes comprend le coût de la réalisation de l'œuvre, les honoraires toutes charges incluses, ainsi que la prise en charge de tous moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'œuvre.

La ville prendra en charge :

- La préparation des façades
- Les échafaudages, nacelles, échelles nécessaires pour la réalisation des œuvres
- Les repas du midi lors de la réalisation pour tous les artistes (en cas de régime alimentaire spécifique, merci de nous le faire savoir à l'avance).
- L'hébergement et le repas du soir pour les artistes extérieurs aux Pyrénées-Orientales.
- Pour les frais de transport, un remboursement forfaitaire maximum sera effectué selon le barème ci-dessous avec justificatif obligatoire :

Distance (A/R) Remboursement

P.O. = 0 € / 100 à 250 km = 100 € / 250 à 500 km = 200 € / + de 500km = 350 €

ANNULATION / RETRACTATION

La ville mettra tout en œuvre pour la bonne réalisation de l'œuvre. L'artiste devra s'adapter aux contraintes techniques induites par le support attribué. Le cas échéant, celui-ci pourra se rétracter, de même, si aucune solution n'est trouvée, la ville pourra annuler la participation de l'artiste au festival.

DROITS D'AUTEUR

L'œuvre reste propriété intellectuelle de l'artiste. Il renonce à ses droits d'auteur pour les reproductions qui en seront faites par la ville d'Argelès-sur-Mer sur ses supports de communication. La ville s'engage à mentionner le titre de l'œuvre, l'année de réalisation, sa localisation et le nom de l'artiste

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Compte tenu de la nature de ces œuvres, la ville ne peut s'engager au maintien des fresques dans leur état initial au-delà de deux ans et pourra, le jour venu, procéder à leur effacement ou à leur recouvrement sans qu'aucune indemnité ne puisse être revendiquée par l'artiste à l'origine de l'œuvre. La Ville ne s'engage pas à entretenir et réparer les œuvres.

APPEL A CANDIDATURES MURS

FORMULAIRE

CANDIDATER :

NOM D'ARTISTE : _____
NOM PRENOM : _____
NOM DU COLLECTIF : _____ NOMBRE DE PARTICIPANTS : _____
ADRESSE : _____
TEL : _____ MAIL : _____
DATE DE NAISSANCE : _____

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ARTISTE / COLLECTIF / BIO :

PRESENTATION DU PROJET EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE :

PIECES A FOURNIR :

- BOOK / CV / Biographie / réseaux sociaux / site @
- N° SIRET / RIB
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public
- Copie du CACES® pour les titulaires
- Fournir 3 visuels de 3 œuvres différentes pour le comité de sélection

Les artistes peuvent candidater à plusieurs événements du festival en envoyant un dossier pour chaque événement.

SI VOUS AVEZ CANDIDATEZ POUR LA JAM :

- Si je ne suis pas sélectionné pour la JAM, je souhaite rester positionné sur URB'ART MURS
- Si je ne suis pas sélectionné pour la JAM, je ne souhaite pas rester positionné sur URB'ART MURS

Date limite de dépôt de dossier complet AVANT LE 05/01/2025 par mail : urbart@ville-argelessurmer.fr

Transfert de fichiers via : <http://fichiers.ville-argelessurmer.net:3000/upload>
ATTENTION pas de wetransfer ou autre site d'échange de fichiers.

URB'ART MURS
Service Culture de la Ville d'Argelès-sur-Mer
Allée Ferdinand Buisson 66700 ARGELES SUR MER
NOUS CONTACTER
04 68 81 83 52 - 04 68 88 59 38





MikZ



**APPEL A
CANDIDATURES
JAM DE LA PLAGE**

**CREATIONS
ARTISTIQUES
SUR 94 PANNEAUX
D'EXPO RECYCLES**

PRESENTATION DU PROJET

Le festival d'art urbain à Argelès-sur-Mer URB'ART a vu le jour en 2023. Depuis, prêt de 100 artistes sont venus exprimer leurs talents sur les façades argelésiennes, du mobilier urbain et des panneaux d'exposition. Ce sont 3 secteurs d'Argelès-sur-Mer qui sont colorés : VILLAGE/PLAGE/PORT.

Ces œuvres sont un marqueur de la politique culturelle de la ville en faveur des arts dans l'espace public et pour la reconnaissance du Street-Art comme moyen d'expression artistique à part entière.

URB'ART, c'est l'évènement qui réunit artistes, public, curieux, et passionnés autour de l'art urbain dans des moments de partage et de découvertes artistiques.

Au total, 94 panneaux recyclés seront installés pour deux grands évènements de performances street art à la plage et au Port.

La JAM de la plage faisant partie intégrante du festival, réunira des street-artists dont les propositions auront été retenues.

Les artistes sélectionnés verront leurs œuvres exposées environ 8 mois de l'année sur la promenade du front de mer et/ou au Port d'Argelès-sur-Mer dans les Pyrénées-Orientales. (66)

Les expositions photo sont organisées sur la commune d'Argelès-sur-Mer depuis 2010, de nombreux panneaux ont depuis été réexposés et abîmés par le temps. La ville d'Argelès-sur-Mer organise une grande opération de recyclage en réutilisant ces panneaux grand format sur des thématiques environnementales et de développement Durable.

En parallèle, la Galerie Marianne (salle d'exposition communale) est réservée du 24/05 au 30/08/25 pour présenter les artistes du festival, une exposition « street art » viendra compléter ces présentations.

CAHIER DES CHARGES

Aucun mode d'expression plastique n'est privilégié, pour autant celui proposé par l'artiste devra s'adapter au support mis à disposition afin d'être visible sur toute la durée de l'exposition. L'artiste pourra proposer 1 à 6 œuvre(s) originale(s).

THÉMATIQUE

L'artiste devra proposer une oeuvre en relation avec la thématique centrale: «**Terre nourricière**», et pourra s'inspirer de nombreuses orientations telles que :

Alimentation durable et solutions : alimentation végétale, labels, circuits courts et marchés locaux, agroécologie, paysannerie, vrac, saisonnalité, militantisme, cuisine maison.

Les menaces : pollution plastique, érosion des sols, problématiques d'accès à l'eau, produits ultra transformés, gaspillage alimentaire, changement climatique, industrialisation de l'agroalimentaire, antibiorésistances, surconsommation,...

Erosion de la biodiversité : le déclin de la faune, pesticides, auxiliaires de cultures, les sols vivants...

JOURNÉES

Date des événements : L'artiste devra répondre présent sur la soirée de présentation du Festival Urb'Art le 28 mai 2025
Puis les SAMEDI 31 MAI 2025 et DIMANCHE 1er JUIN 2025

Animations musicales et restauration sur place seront programmés. Les oeuvres devront être terminées le dimanche en fin de journée.

SUPPORTS MIS A DISPOSITION

Panneau en Dibond 3 mm en aluminium. Dimensions : 1830 x 1500 mm Un apprêt mat blanc sera posé sur chaque support. La ville mettra à disposition des pots de vernis marin.

SELECTION DES CANDIDATS

Comité de sélection : Aurélie Charles - Chargée de programmation
Elus référents - Transition écologique.

Critères de sélection :

- Qualité, originalité, esthétisme de la proposition - /30
- Respect de la thématique principale - /40
- Démarche environnementale - /20
- Intégration dans le paysage - /10

CALENDRIER

Date limite de réception des candidatures : 05/01/2025
Annonce des artistes : 10/02/2025
Soirée de présentation du Festival : 28/05/2025
Jam de la plage : 31/05/2025
Jam du Port : 01/06/2025



Olivier Lambert



APPEL A CANDIDATURES JAM DE LA PLAGE

CREATIONS ARTISTIQUES SUR 94 PANNEAUX D'EXPO RECYCLES

REMUNERATION

L'artiste recevra une rémunération forfaitaire de 150 € par panneau. Cette rémunération comprend la réalisation, les frais de production et les droits d'auteurs. Aucun autre défraiement sera prévu. Artiste local : Prise en charge des repas sur site. Artiste hors département : prise en charge des repas sur site et hébergement possible du mercredi 28 mai au dimanche 1er juin 2025 inclus.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comprendre : Une présentation de l'artiste et de son univers - book - biographie... Une esquisse simpliste ou un descriptif des intentions artistiques pour ce projet. Un descriptif de la mise en œuvre artistique - matériel/matériaux utilisés (Une démarche soucieuse des impacts environnementaux sera appréciée) Le justificatif d'affiliation au Registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public.

Répartition des panneaux : L'appel à projets est ouvert aux artistes plasticiens, aux personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).

Envoyez votre candidature par mail : urbart@ville-argelessurmer.fr

Nom/ Prénom - Nom d'artiste :

ou
 Nom du Collectif : Nombre de participants :

Adresse :

Tel : mail :

1- PRÉSENTATION DE L'ARTISTE / COLLECTIF / BIO

2- PRÉSENTATION DU PROJET EN LIEN AVEC LA THÉMATIQUE:

3- NOMBRE DE PANNEAUX SOUHAITÉS: (1 À 6) LE NOMBRE DE PANNEAUX POURRAIT ÊTRE RÉAJUSTÉ EN FONCTION DU NOMBRE DE LAUREATS

4- THÉMATIQUE(S) QUE VOUS SOUHAITERIEZ ABORDER PRÉSENTE(S) OU NON DANS LA LISTE DE PROPOSITIONS (p°2)

PANNEAU 1:

PANNEAU 2:

PANNEAU 3:

PANNEAU 4:

PANNEAU 5:

PANNEAU 6:

5- MISE EN ŒUVRE ARTISTIQUE, DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE, MESSAGE.

6- PIÈCES À JOINDRE

- Book
- Une esquisse du projet.
- Le justificatif d'affiliation au Registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes.
- RIB
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public.

7- SI VOUS AVEZ CANDIDATÉ POUR UN MUR:

SI JE NE SUIS PAS SÉLECTIONNÉ.E POUR UN MUR , JE SOUHAITE TOUTEFOIS RESTER POSITIONNÉ.E SUR LA JAM DE LA PLAGE.

SI JE NE SUIS PAS SÉLECTIONNÉ.E POUR UN MUR , JE NE SOUHAITE PAS RESTER POSITIONNÉ.E SUR LA JAM DE LA PLAGE.

Les porteurs de projets auront jusqu'au 5 janvier inclus pour transmettre leurs dossiers: (Uniquement pour la JAM DE LA PLAGE)





**FESTIVAL
D'ART URBAIN**
DU 23 MAI
AU 1ER JUIN 2025

